VILLE DE CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ portant TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2023 AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1¹⁰ CLASSE

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2021/593 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Châteaubriant,

Vu le budget de la collectivité,

ARRÊTE

ARTICLE 1: Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade de technicien principal de l'e classe, établi au titre de l'année 2023 :

- Monsieur Jean-Michel VISSET.

ARTICLE 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Président du Centre de gestion aux fins de publicité.

Fait et arrêté à Châteaubriant En l'Hôtel de Ville, le 23 juin 2023

Le Maire

Alain HUNAULT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication, devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr